

Ministère du travail et des solidarités

**Arrêté du 8 juin 2026 portant désignation des membres de la commission de titularisation des inspecteurs du travail stagiaires**

NOR : TRSR2630237A

Le ministre du travail et des solidarités,

Vu l'arrêté du 16 novembre 2021 relatif aux modalités de la formation et aux conditions d'évaluation et de sanction de la scolarité des inspecteurs élèves du travail,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres de la commission de titularisation prévue par l'article 12 de l'arrêté du 16 novembre 2021 susvisé :

En qualité de directeur d'administration centrale des ministères chargés des affaires sociales ou son représentant, qui assure les fonctions de président :

- Monsieur Olivier GABARDA, conseiller auprès du directeur général du travail.

En qualité d'agent du corps de l'inspection du travail appartenant au moins au grade de directeur du travail :

- Madame Céline DESFRENNE, Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France ;

- Monsieur Sébastien GROSJEAN, Direction départementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Mayenne.

En qualité d'agent confirmé du corps de l'inspection du travail exerçant ou ayant exercé les fonctions de contrôle pendant cinq ans au moins :

- Madame Fatiha HADJ-CHERIF, Direction départementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Gironde ;

- Madame Florence LESPIAUT, Direction départementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Val-de-Marne.

En qualité de personnalité qualifiée choisie en raison de sa connaissance du monde du travail :

- Monsieur Michel ANGER, directeur des ressources humaines de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT) - retraité.

Article 2

Madame Céline DESFRENNE est désignée vice-présidente, chargée de remplacer le président en cas d'empêchement.

### Article 3

La commission de titularisation désignée à l'article 1<sup>er</sup> procède à la délibération finale.

### Article 4

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel Travail - Emploi - Formation professionnelle.

Fait le 8 juin 2026.

Pour le ministre et par délégation :

Le chef de service, adjoint à la directrice des ressources humaines, chargé des politiques sociales et des parcours,

Laurent GRAVELAINE